

REMARQUE IMPORTANTE

Ce document est un extrait de compte rendu du Conseil Municipal de la commune de Maron (54230). Avant sa diffusion sur le site internet de la Mairie <http://www.mairie-maron.fr>, certaines informations du compte rendu ont pu être **supprimées** ou **anonymisées** (remplacement par « Mr ou Mme X ») afin de respecter et de garantir la vie privée des personnes citées.
Les comptes rendus originaux sont, conformément à la loi, consultables sur simple demande à la Mairie.

Compte rendu du Conseil Municipal du 08 septembre 2008

Présents : Mr Butin, Mr Simonin, Mr Jeandidier, Mr Barateau, Mme Saunders, Mr Vaugenot, Mr Voirand, Mme Mohraz, Mme Repelin, Mr Lebreton, Mme Charrier-Grosjean, Mr Vinck, Mr Delanoy, Mr De Zan
Procurations : Mr Garbo à Mr Barateau

A l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'ajouter une délibération supplémentaire à l'ordre du jour :
« Conseil Général : Dotation de Solidarité 2009-2011 »

C.C.M.M. – Approbation du Rapport d'Activités 2007

- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le rapport de la Communauté de Communes Moselle et Madon concernant les activités pour l'exercice 2007.

Demande de Subventions pour Travaux en Forêt Communale

- Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un **projet de RECONSTITUTION** lié aux conséquences de la tempête du 26 décembre 1999, sur **4,11 ha** sis sur les parcelles cadastrales désignées dans le tableau joint page 4, relevant du régime forestier.

- Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le devis-barème s'élève à la somme de **5 234,85 € HT** (TVA en sus).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) approuve le projet qui lui a été présenté, notamment son plan de financement et les engagements juridiques et techniques joints à cette délibération.
- 2) sollicite l'octroi d'une aide publique dont le taux s'appliquant au devis-barème est de 80 %.
- 3) **la localisation et la description des travaux sont précisées en page 4 de l'imprimé de demande de subvention.**
- 4) s'engage à ne pas solliciter d'autres aides publiques, le taux maximum autorisé de 80 % d'aides publiques étant atteint pour cette opération. Le solde sera autofinancé grâce à des ressources propres. Ressources propres : 1 046,97 €
- 5) désigne l'Office National des Forêts comme homme de l'art agréé.

- 6) S'engage à inscrire chaque année au budget de la commune, les sommes nécessaires à l'entretien du peuplement reconstitué
- 7) donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.
- 8) **certifie que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant d'avoir reçu accusé réception du dépôt de la demande par l'Administration.**
- 9) Certifie ne pas être bénéficiaire d'une indemnité versée par une compagnie d'assurance se rapportant à ces terrains.
- 10) la subvention sera versée sur le compte de la Commune, receveur principal, Trésorerie de Neuves-Maisons.

Les opérations de nettoyage devront non seulement permettre la reconstitution ultérieure par régénération naturelle ou par reboisement, mais aussi **l'entretien sur 5 ans** des peuplements reconstitués.

Le reversement de l'aide est exigible en cas de non respect du cahier des charges à 5 ans imputable à une faute de suivi de la commune (ex. : non respect des densités minimales requises).

Les manquements à cet engagement ne pourront être retenus contre la commune s'ils résultent d'éléments qui ne sont pas de son fait.

Association USEP Maron/Sexey : subvention exceptionnelle

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 mars 2008 accordant une subvention exceptionnelle de 650 € à l'Association USEP Maron/Sexey,
- Vu la demande de subvention complémentaire de 400 € faite par courrier du 3 juillet 2008,
- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 400 € à cette association.

Achat et pose de stores pour l'Ecole maternelle

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 juin 2008 relative au remplacement de 4 fenêtres de l'Ecole maternelle,
- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à signer le devis n°D0163725 de l'entreprise RIDONET LORRAINE d'un montant de 584 € HT, soit 698,46 € TTC.
- Charge le Maire de déposer une demande de subvention à la Préfecture au titre de la DGE.

Conseil Général : Dotation de Solidarité 2009-2011

- Vu le courrier du Conseil Général relatif au nouveau dispositif d'appui aux territoires pour la période 2009-2014 et demandant aux communes d'opter pour la période 2009-2011 pour une dotation de solidarité soit annuelle soit triennale,
- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'opter pour la Dotation de Solidarité annuelle.

Fait à Maron, le 09 septembre 2008

Le Maire,
Jean-Marie BUTIN